

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (en € HT/m³)

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 076-200023414-20191216-C2019_0647-DE

	TAUX 2019	TAUX 2020
Ensemble des communes de la Métropole	1,3178	1,3507

PRIX DE L'EAU POTABLE

REGIE		Tarifs 2019	Tarifs 2020
I - FOURNITURE D'EAU (terme proportionnel à la consommation en euro HT/m³)			
Tarif applicable aux consommations sur le territoire des communes de Amfreville-la-Mivoie, Anneville-Ambourville, Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Bardouville, Belbeuf, Berville-sur-Seine, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Boos, La Bouille, Canteleu, Duclair, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Duclair, Epinay-sur-Duclair, Fontaine-sous-Préaux, Franquerville-Saint-Pierre, Gouy, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Hautot-sur-Seine, Hénouville, Le Houlme, Houppenville, Isneauville, Maromme, Le-Mesnil-Esnard, Malauzay, Montmain, Mont-Saint-Aignan, Moulineaux, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Couronne, Petit-Quevilly, La-Neuville-Chant-d'Oisel, Quevillon, Quévreville-la-Poterie, Roncherolles-sur-le-Vivier, Rouen, Sahurs, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Paér, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-de-Varengeville, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sotteville-lès-Rouen, Le Trait, Val-de-la-Haye, Yainville, Ymare, Yville-sur-Seine.			
De 0 à 40 m ³ /an	0,9016	0,9241	
De 41 à 100 m ³ /an	1,0781	1,1051	
De 101 à 160 m ³ /an	1,3552	1,3891	
De 161 à 300 m ³ /an	1,4181	1,4536	
Au-delà de 300 m ³ /an	1,5187	1,5567	
CAUDEBEC-LES-ELBEUF, CLEON, ELBEUF, FRENNEUSE, LA LONDE, ORIVAL, SAINT AUBIN-LES-ELBEUF, SAINT PIERRE-LES-ELBEUF, SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL, TOURVILLE-LA-RIVIERE	De 0 à 40 m ³ /an De 41 à 100 m ³ /an De 101 à 160 m ³ /an De 161 à 300 m ³ /an Au-delà 300 m ³ /an	0,9562 1,0739 1,2586 1,3006 1,3676	0,9521 1,1029 1,3395 1,3934 1,4793

II - ABONNEMENT ET PRESTATIONS DE SERVICE TOUTES COMMUNES

Frais d'accès au service de l'eau (toutes communes)	33,21	34,04 €
---	-------	---------

Libellé	Tarifs 2019	Tarifs 2020
TERME FIXE D'ABONNEMENT ANNUEL		
Communes de Amfreville-la-Mivoie, Anneville-Ambourville, Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Bardouville, Belbeuf, Berville-sur-Seine, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Boos, La Bouille, Canteleu, Caudebec lès Elbeuf, Cléon, Duclair, Elbeuf sur Seine, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Epinay-sur-Duclair, Fontaine-sous-Préaux, Franquerville-Saint-Pierre, Freneuse, Gouy, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Hautot-sur-Seine, Hénouville, La Londe, Le Houlme, Houppenville, Isneauville, Maromme, Le-Mesnil-Esnard, Malauzay, Montmain, Mont-Saint-Aignan, Moulineaux, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Orival, Petit-Couronne, Petit-Quevilly, La-Neuville-Chant-d'Oisel, Quevillon, Quévreville-la-Poterie, Roncherolles-sur-le-Vivier, Rouen, Sahurs, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Paér, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-de-Varengeville, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sotteville-lès-Rouen, Sotteville-sous-le-Val, Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, Tourville-la-Rivière, Le Trait, Val-de-la-Haye, Yainville, Ymare, Yville-sur-Seine.		
Terme fixe d'abonnement annuel		
Abonnement au service Ø 12/15 mm	33,27	34,10
Abonnement au service Ø 20 mm	39,70	40,69
Abonnement au service Ø 25/30 mm	62,89	64,46
Abonnement au service Ø 40 mm	100,50	103,01
Abonnement au service Ø 60 mm	238,46	244,42
Abonnement au service Ø 80 mm	349,51	358,25
Abonnement au service Ø 100 mm	604,77	619,89
Abonnement au service Ø 150 mm	1283,02	1315,10
Abonnement au service Ø 200 mm	1877,56	1924,50
Abonnement au service Ø 250 mm	2457,21	2518,64
Terme fixe d'abonnement annuel pour les compteurs individuels en collectif pour les communes de Amfreville-la-Mivoie, Anneville-Ambourville, Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Bardouville, Belbeuf, Berville-sur-Seine, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Boos, La Bouille, Canteleu, Caudebec lès Elbeuf, Cléon, Duclair, Elbeuf sur Seine, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Epinay-sur-Duclair, Fontaine-sous-Préaux, Franquerville-Saint-Pierre, Freneuse, Gouy, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Hautot-sur-Seine, Hénouville, La Londe, Le Houlme, Houppenville, Isneauville, Maromme, Le-Mesnil-Esnard, Malauzay, Montmain, Mont-Saint-Aignan, Moulineaux, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Orival, Petit-Couronne, Petit-Quevilly, La-Neuville-Chant-d'Oisel, Quevillon, Quévreville-la-Poterie, Roncherolles-sur-le-Vivier, Rouen, Sahurs, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Paér, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-de-Varengeville, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sotteville-lès-Rouen, Sotteville-sous-le-Val, Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, Tourville-la-Rivière, Le Trait, Val-de-la-Haye, Yainville, Ymare, Yville-sur-Seine.		
Calibre 12 et 15 mm	24,00	24,60
CONTRE VALEUR REDEVANCE PRELEVEMENT EAU	0,1000	0,1000

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 076-200023414-20191216-C2019_0647-DE

Location, entretien d'appareils de comptage pour concession entrepreneur	384,84	394,46
Prise d'eau sur appareil public		
Redevance pour branchement incendie		
Calibre 40 mm	30,39	31,15
Calibre 60 mm	60,63	62,15
Calibre 80 mm	83,37	85,45
Calibre 100 mm	164,19	168,29
Calibre 150 mm	354,78	363,65
Calibre 200 mm	622,09	637,64
Calibre 250 mm	971,93	996,23
Calibre 300 mm	1399,60	1434,59
III- INCIDENTS DE PAIEMENT TOUTES COMMUNES		
Frais de rejet de prélèvement (par incident)	6,12	6,27
IV - TARIFS SPECIAUX (Proportionnels au mètre cube) toutes communes		
Eau prise aux appareils publics capacité mesurée ou délivrée forfaitairement au mètre cube par évaluation de la quantité par des entreprises ou directement par la régie eau avec un minimum facturé de 10 m3	1,3065	1,3392
La T.V.A. au taux en vigueur s'applique sur l'ensemble des postes de la facture		

Conformément à l'article L.2224-12-2-1 du CGCT : Aucun frais lié au rejet de paiement ne peut être imputé par les services d'eau potable et d'assainissement aux personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels qui ont obtenu, pour la facture ayant générée des frais de rejet de paiement par la banque ou dans les douze mois précédant la date limite de paiement de ladite facture, une aide accordée pour le paiement de la fourniture d'eau par le Fonds de solidarité pour le logement ou le centre communal d'action sociale ou qui bénéficient, le cas échéant, d'un tarif social mis en place par le service public d'eau potable ou d'assainissement.

DSP		
REDEVANCE INVESTISSEMENT EAU (en € HT/m3)		
COMMUNES	TAX 2019	Taux 2020
JUMIEGES, LE MESNIL SOUS JUMIEGES	0,5265	0,5437

PENALITES PREVUES AU REGLEMENT DE SERVICE EAU Tarifs 2019 Tarifs 2020

Pénalités pour non accessibilité au dispositif de comptage	123,00	126,08
Pénalités pour bris de scellés sur compteurs ou module radio	109,36	112,09
Pénalités pour détérioration occasionnant un défaut de comptage	184,50	189,11

PFAC

	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Participation pour le financement de l'assainissement collectif "domestiques" (en € net de taxe par m2 de surface de plancher)	9,18	9,41
Participation pour le financement de l'assainissement collectif "assimilés domestiques" (en € net de taxe par m2 de surface de plancher)		

Assainissement non collectif

	Tarifs 2019	Tarifs 2020
REDEVANCES DE CONTRÔLE		
Installation existante		
Premier contrôle diagnostic	Part du propriétaire 95,00	45,00
	Part de l'occupant 95,00	95,00
Contrôle périodique (à la charge de l'occupant)	95,00	95,00
Majoration pour déplacement isolé dans le cadre d'un contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	60,00	60,00
contre-visite(s) pour vérification de la réalisation des travaux	95,00	95,00
Déplacement (contrôle non réalisé du fait de l'usager)	60,00	60,00
Installation neuve ou à réhabiliter		
Examen préalable de la conception	50,00	50,00
Vérification de l'exécution des travaux	150,00	150,00
Coût de référence d'une installation neuve (il s'agit du coût moyen d'une installation classique autonome constaté par les agents du SPANC en cohérence avec le prix de référence de l'Agence de l'Eau - Renvoit à l'article 10 du règlement de service assainissement collectif)	9200,00	9200,00

Remarques concernant le taux de TVA applicable :

Le contrôle, qu'il soit assuré par le SPANC ou délégué à un prestataire privé, est soumis au taux intermédiaire de TVA de 10 %.

Les études (et frais de service associés) sont soumises au taux plein de 20 % si elles ne sont pas suivies de travaux sous maîtrise d'ouvrage publique.

Si la maîtrise d'œuvre des travaux est assurée ultérieurement par le prestataire qui a réalisé les prestations d'études, le taux de TVA réduit à 10% est appliqué pour les travaux, les frais d'études préalables, les frais de maîtrise d'œuvre et les frais de SPANC. La différence de TVA sera déduite du solde de la convention travaux.